FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Cours oraux - Séminaires

FORMATION

CODE	TITRE	DATE	TARIF
|__|__|__|__|__|__|__|	_____	_____	|__|__|__|__| €
|__|__|__|__|__|__|__|	_____	_____	|__|__|__|__| €
|__|__|__|__|__|__|__|	_____	_____	|__|__|__|__| €

Financement : ❑ A titre personnel ❑ en convention Total : \|__\|__\|__\|__\| €

PARTICIPANT

❑ Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : \|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\| e-mail : .....

ENTREPRISE

Responsable formation

❑ Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Tél. : \|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\| e-mail : .....

Fax : \|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\| N° Siret : \|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent :

.....

.....

Pour toute inscription ferme, nous retourner le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement).

En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû.

Date : ….. / ….. / …….

REGLEMENT

❑ Ci-joint la somme de : ..... €

Par : ❑ chèque ❑ espèces ❑ virement

Chèque : *possibilité de paiement en plusieurs mensualités*
Formation : 4 chèques maxi et **Séminaires** : 2 chèques maxi

❑ Ci-joint …... chèque(s) de ..... €
(dont 1 versement encaissé à l'inscription et les autres déposés consécutivement chaque début de mois)

Chèque à l'ordre de CNPG Conseil RH

❑ Le règlement sera effectué par un OPCA

❑ Le règlement sera effectué par mon entreprise

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Date : ___ / ___ / _____

CNPG CONSEIL RH
RCS PONTOISE 518 837 729 00020 (Siret) Code NAF 7022Z
N°déclaration d'activité de Formation : 11 95 0486 3 95
N°TVA Intracommunautaire : FR80 518 837 729
1 Boulevard de l'Oise – Immeuble les Maradas – Axinnov
95030 CERGY-PONTOISE Cedex
Tél. : 01 44 34 23 23 – Fax : 01 44 34 23 32
Web : http://www.cnpgconseil.com

A faxer au 01 44 34 23 32 ou par courrier :

CNPG Formation
48 rue de Marseille - 60590 FLAVACOURT

formation@cnpgconseil.com

Voir au verso les conditions générales de ventes

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

MODALITES D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.
Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques.
En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/ diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITES FINANCIERES

Les prix sont nets, le CNPG Formation n'étant pas assujettie à la TVA pour ses activités de formation.
Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

- **Par l'entreprise**
  Les frais de formation sont payables à réception de la facture.
- **Par un particulier**
  Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.
- **Par un OPCA**
  L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCA. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entre- prise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à HSBC France - Paris Paul Valery - Banque 30056 – Guichet 00094 – N° compte 00940015633 - Clé RIB 84 - IBAN FR76 3005 6000 9400 9400 1563 384 – Code Bic CCFRFRPP.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue
Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du stagiaire
Pour toute demande d'annulation avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier ou un fax à CNPG Formation Continue dans un délai de 10 jours ouvrés. Passé ce délai, CNPG Formation Continue facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

Formations inter courtes

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % du coût total dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation pour toute formation commencée.

Formations inter longues

- 25 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % pour toute formation commencée.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.